

Takhzyro™ (Lanadelumab)

Demande de prise en charge des coûts à l'att. de médecin-conseil

Limitation: voir liste des spécialités

Données du (de la) patient(e):

Nom: Prénom: Né(e) le:

Sexe: ♀ ♂ Rue: Complément d'adresse:

NPA: Lieu:

Assurance: N° d'assurance:

Adresse assureur (service de médecin-conseil ou MC): Complément d'adresse:

NPA: Lieu:

Données médicales (destinées exclusivement au médecin-conseil):

La patiente / le patient souffre d'un angioedème héréditaire (AOH) de Type I Type II

La patiente / le patient présente une évolution sévère avérée ET ≥ 2 crises par mois sur une période de 12 mois malgré un traitement à la demande. Caractéristiques de l'évolution sévère:

Traitement(s) précédent(s):	du (MM/AAAA)	au (MM/AAAA)	Informations sur l'efficacité:
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Traitement(s) précédent(s):	du (MM/AAAA)	au (MM/AAAA)	Informations sur l'efficacité:
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Dosage prévu avec Takhzyro: 300mg toutes les 2 semaines 300mg toutes les 4 semaines

Remarques/Compléments:

L'initiation et la surveillance se font par le centre suivant:

Médecin requérant

Nom: Prénom:

Rue: NPA: Lieu:

Tél. Fax: E-Mail:

Date:

Limitatio (extrait de la liste des spécialités): Limitation limitée jusqu'au 31.03.2024

En monothérapie pour la prophylaxie à long terme des crises d'angioœdème héréditaire (AOH) de type I ou de type II chez les patients âgés de 12 ans et plus qui présentent une évolution sévère avérée ET ≥ 2 crises par mois sur une période de 12 mois malgré un traitement à la demande. La dose recommandée est de 300 mg de lanadelumab toutes les 2 semaines. Un intervalle de dose de 300 mg de lanadelumab toutes les 4 semaines est également efficace et peut être envisagé si le patient est bien contrôlé depuis plus de 6 mois (par exemple, s'il n'a pas subi de crise).

Si un patient est bien contrôlé après 6 mois, un intervalle de dose de 300 mg toutes les 4 semaines sera remboursé. Le maintien d'un intervalle de dose de 2 semaines au lieu de 4 semaines doit être justifié par le médecin traitant dans le cadre d'une nouvelle demande de remboursement, en tenant compte de la documentation du patient sur les symptômes et événements cliniquement pertinents liés à la maladie AOH.

Avant le début de la thérapie, une garantie de prise en charge des coûts par l'assureur maladie doit être obtenue après consultation préalable du médecin-conseil.

L'initiation et la surveillance du traitement se font exclusivement dans l'un des centres suivants : Hôpital universitaire de Zurich, Inselspital de Berne, Hôpital universitaire de Bâle, CHUV, HUG, Hôpital cantonal de Lucerne, Hôpital cantonal d'Aarau et Hôpital cantonal de Saint-Gall.

(Voir aussi [LS](#))